

---

**Q2-04**

---

**Référence:**

Aucune

**Préambule :**

Des informations récentes suggèrent la découverte, sur nos terrains et dans l'aire d'étude, d'une grotte pouvant contenir des vestiges amérindiens, plus précisément un site d'art rupestre amérindien préhistorique. Toutefois, l'authenticité de cette découverte n'est pas encore confirmée par les autorités compétentes en la matière.

Par mesure de précaution, nous avons décidé d'ajouter ce nouvel enjeu dans notre analyse des effets du projet sur l'environnement, étant donné que la grotte est située sur nos terrains, et dans l'éventualité où l'authenticité du site et de ses vestiges serait démontrée.

**Question:**

Préciser quels pourraient être les impacts potentiels du projet sur le site et son contenu, particulièrement durant la phase de construction. Par exemple, est-ce que les travaux de dynamitage peuvent constituer un risque pour la grotte?

**Réponse:**

Cacouna Energy believes that neither its construction activities nor its operations activities will pose any risk to the cave or its contents. More specifically, the moderate intensity of the blasting, and the distance of the cave from the terminal site, are such that no vibration damage to the cave is expected to occur.

Cacouna Energy looks forward to a validation of the authenticity of the art work in the cave. Cacouna Energy will cooperate fully with Environment Canada on measures it may take to manage access to such a site.